



Délai pour produire des factures d'honoraire d'avocat

Par **glou**, le **19/12/2011** à **17:33**

Bonjour,

j'aimerais savoir quel est le délai normal pour que l'avocat produise une facture?

Cet avocat a été déssaisi de l'affaire il y a six semaines... une facture lui a été demandée; il a été relancé trois fois... sa secrétaire prtéend qu'il n'a pas pu le rejoindre... donc n'a jamais rien à dire sur le sujet, et n'a aucune facture en réserve pour moi à disposition, ou dans mon dossier !

COMBIEN DE TEMPS un avocat peut-il faire trainer les choses?

MERCI

Par **chaber**, le **20/12/2011** à **07:16**

bonjour

D'après la loi de 2008, les honoraires d'avocats, d'huissiers, sont prescrits après 5 ans.

Il est toujours dans les temps pour vous réclamer ses honoraires.

Par **alterego**, le **20/12/2011** à **10:13**

Bonjour,

"J'aimerais savoir quel est le délai normal pour que l'avocat produise une facture?"

Ad vitam eternam selon qui le lui demande et la façon dont il le lui demande, en supposant que votre question porte sur des sommes déjà payées.

Il serait étonnant que vous n'ayez pas versé de provision(s).

Rappelez-lui les provisions versées et demandez-lui sa note d'honoraires. Si vous êtes vous-même un professionnel, pétextez la récupération de la TVA.

Laissez-lui entendre que si il persistait dans son "refus" de vous l'adresser, il vous mettrait dans l'obligation d'en informer l'Ordre et les services fiscaux.

Ceci n'est en aucune façon en contradiction avec la réponse de Chaber, particulièrement si vous restez devoir des honoraires et frais divers.

Cordialement